

247 Ancien titre (R)

Premier indicateur

Non défini
↳ Non défini

Second indicateur

Non défini
↳ Non défini

Codes de sous-zones

#a	Titre (NR)	#n	Numéro de la partie, section du titre (R)
#b	Reste du titre (NR)	#p	Nom de la partie, section du titre (R)
#f	Dates d'utilisation du titre (NR)	#6	Liaison (NR)
#g	Renseignements divers (R)	#8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
#h	Indication générale du genre de document (NR)		

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un ancien titre de l'événement, du programme, etc. mentionné dans la zone 245 (*Titre*). Lorsqu'ils sont affichés ou imprimés en tant que note, les anciens titres peuvent être précédés d'un terme ou d'une expression d'introduction, par exemple, *Ancien titre*, qui peut être générée en tant que constante d'affichage.

Les anciens noms d'un nom principal, lorsqu'ils sont présents dans une zone 1XX de noms principaux, peuvent être enregistrés dans une zone 79X de vedette secondaire locale.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU**■ INDICATEURS**

Les positions des deux indicateurs sont non définies et chacune contient un blanc (↳).

■ CODES DE SOUS-ZONES**#a - Titre**

Cette sous-zone renferme l'ancien titre (sans tenir compte de tout nom ou numéro d'une partie/section, reste du titre et désignateur de support) de l'événement, du programme, etc.

#b - Reste du titre

Cette sous-zone renferme la partie restante du titre.

#f - Dates d'utilisation du titre

Cette sous-zone renferme des dates qui indiquent le moment où l'ancien titre a été utilisé.

#g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des renseignements divers qui ne sont pas contenus de manière plus appropriée dans une autre sous-zone. On peut l'utiliser pour des renseignements tels que l'expression *légère variante*, placée entre parenthèses.

#h - Indication générale du genre de document

Cette sous-zone renferme le désignateur de support utilisé dans le titre.

#n - Numéro de la partie/section du titre

Cette sous-zone renferme une indication en rapport avec la numérotation d'une partie, d'une

section du titre. La *numérotation* peut prendre différentes formes, par exemple *Partie 1, Section A.*

#p - Nom de la partie, section du titre

Cette sous-zone renferme un *nom* d'une partie ou section du titre.

#6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#8 -Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

La zone 247 ne se termine pas par un signe de ponctuation à moins que le dernier mot de la zone ne soit une abréviation, une initiale, une lettre ou des données se terminant par un signe de ponctuation.

Articles initiaux

Les articles initiaux par exemple, *Le, Der, The...*, ne sont en général pas indiqués dans la zone 247 sauf si le titre doit être classé sous l'article.

Zones multiples

L'ordre d'entrée des multiples zones 247 est généralement déterminé selon la date la plus ancienne fournie dans la sous-zone #f.

Constante d'affichage

L'expression d'introduction *Ancien titre*: ne figure pas dans la notice MARC. Elle peut être générée par le système en tant que constante d'affichage associée à l'étiquette.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

#g - Renseignements divers [MODIFIÉ, 2014]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.